

## DELPHINE ERNOTTE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DU CHÔMAGE



Si, dans quelques semaines, le CSA ne la reconduit pas à la tête de France Télévisions, Delphine Ernotte (*photo*) ne pourra pas aller pointer à Pôle Emploi. En effet, en tant que mandataire social, elle n'aura pas droit aux allocations chômage. Les dirigeants ont un système spécial : ils sont couverts par une assurance privée souscrite par l'entreprise. Mais Delphine Ernotte a eu une désagréable surprise : la personne chargée, à son arrivée, de faire le nécessaire a tout bonnement... « oublié » de constituer le dossier.